



# Politique ESG

2026



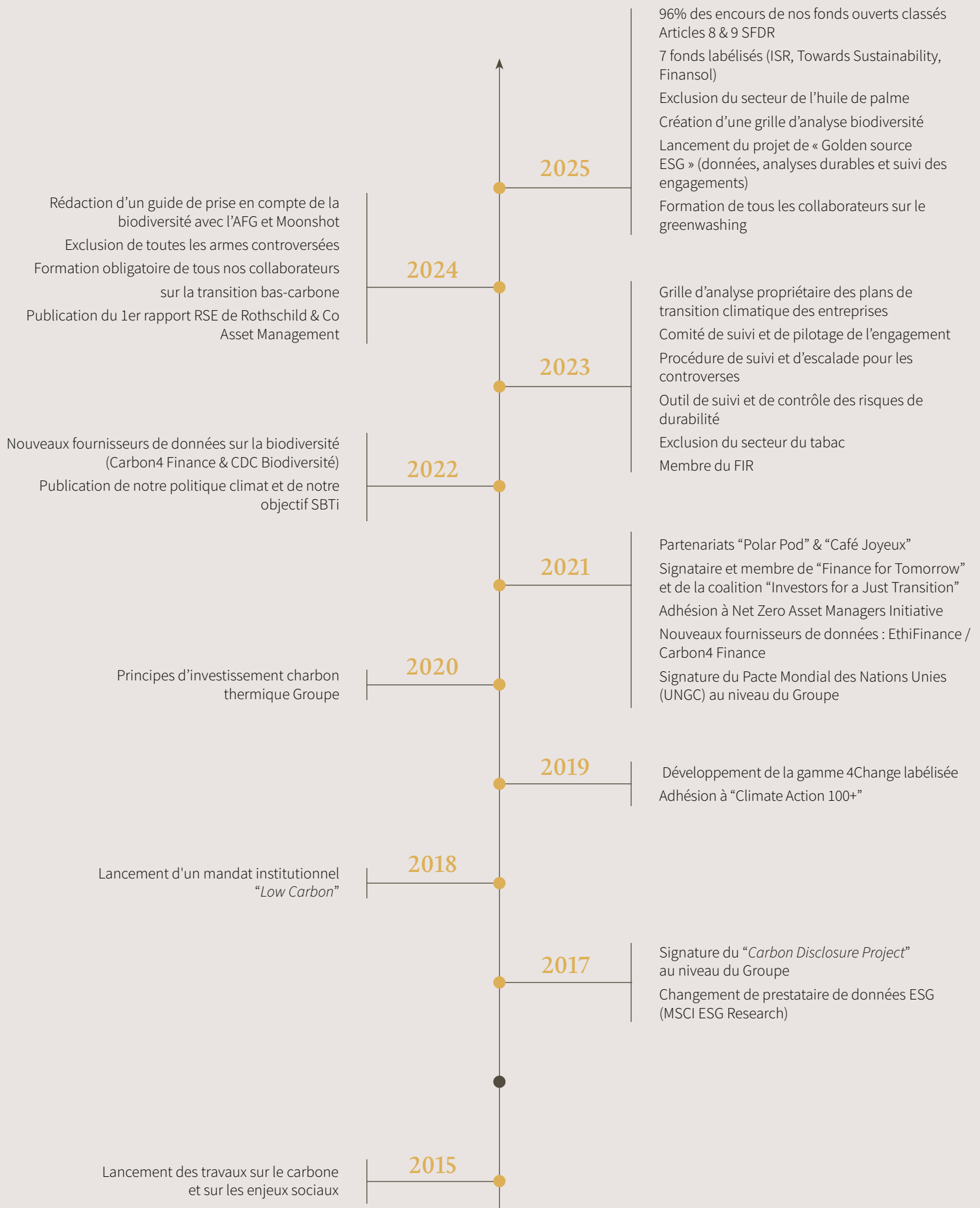


# Sommaire

---

1. Notre démarche	5
2. Ressources	8
3. Intégration ESG	11
4. Engagement	15
5. Contrôles	17
6. Reporting ESG	19
7. Initiatives de place	20
8. Informations aux investisseurs	23

## Plus de 10 ans d'intégration des enjeux de durabilité



# 1. Notre démarche

## Une approche durable au service de la performance

Initiée depuis plus de dix ans, notre approche de durabilité s'inscrit en cohérence avec notre ADN de gestion : créer de la valeur pour nos clients en anticipant les évolutions structurelles du marché. Gérants de conviction, nous sommes guidés dans nos décisions d'investissement par trois principes clés :

1

### Intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière

Les critères de durabilité ne sont pas seulement extra-financiers mais doivent être intégrés dans l'analyse globale d'un actif. C'est pour cela que nous avons décidé d'associer analyse financière et ESG. Avoir des convictions de gestion impose d'aller au-delà d'une vision réglementaire ou d'un "processus extra-financier", pour se forger une opinion plus globale sur la solidité et la pertinence d'un modèle économique, la crédibilité d'une stratégie, ou encore la capacité à contribuer ou s'adapter à la transition.

2

### Accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans une dynamique de transition

Nous estimons que la transition vers un monde plus durable doit s'opérer en intégrant tous les secteurs, y compris ceux qui peuvent sembler moins vertueux. Néanmoins, s'inscrire dans un objectif de transition impose une grande rigueur d'analyse, doublée d'une vision de long terme. Nous sommes convaincus qu'en accompagnant des entreprises issues de toutes les industries nous obtiendrons des avancées plus significatives susceptibles, en outre, de s'assortir d'une réappréciation boursière.

3

### Participer au développement d'une économie plus inclusive

Une transition pérenne ne peut s'opérer qu'à travers un processus socialement acceptable. Nous considérons qu'un modèle économique durable favorise des pratiques plus inclusives. Notre démarche entend donc articuler de manière cohérente la dimension environnementale et sociale.

**Nous avons choisi de proposer une approche de transition permettant d'investir dans tous les secteurs et d'associer l'accompagnement des transformations durables des sociétés et la recherche de performance financière.**

Ces 3 principes sont appliqués dans l'ensemble des expertises de gestion selon le degré de durabilité des stratégies d'investissement.

# Une démarche durable commune à tous nos produits et toutes nos classes d'actifs

## Notre cadre commun d'exclusions

- Sanctions internationales et pays non coopératifs à des fins fiscales
- Armement controversé
- Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)
- Charbon thermique
- Tabac
- Huile de palme

## L'intégration des critères ESG matériels dans l'analyse financière

- Utilisation de prestataires de données ESG : MSCI ESG Research (approche best-in-class), Ethifinance (optimisation de la couverture ESG), Carbon4 Finance et CDC Biodiversité (données biodiversité), Bloomberg, Morningstar Direct (données fonds)
- Recours aux données publiques des entreprises, études de courtiers, rapports d'ONG et bases de données en libre accès (SBTi, TPI ou CDP)
- Ces éléments peuvent être combinés aux dossiers d'investissement réalisés par nos analystes. L'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteur, au niveau société de gestion et/ou OPC.

## Des exigences durables au niveau des portefeuilles

- Note ESG supérieure ou égale à BBB
- Couverture en notations ESG minimale
- Note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement – pour la majorité de nos produits ouverts en gestion directe
- Minimum d'investissements durables – pour les produits Articles 8 & 9 du règlement SFDR

## L'engagement actif

- Un dialogue ciblé sur nos thèmes prioritaires (transition climatique, transition juste, transparence de la donnée ...) et les controverses
- Une politique de vote responsable sur l'ensemble du périmètre actions
- Une participation active à plusieurs groupes de travail de place (AFG, FIR, Climate Action 100+, Nature Action 100...)

## La production d'un reporting ESG détaillé<sup>(1)</sup>

- Profil ESG : notation ESG, tendances de la notation et répartition par secteur
- Intensité carbone : écart par rapport aux indices, contribution sectorielle et identification des principaux contributeurs
- Profil de transition : alignement taxonomique (chiffre d'affaires et CAPEX), objectifs de réduction SBTi, exposition aux actifs bloqués dits "stranded assets"
- Biodiversité : évaluation des pratiques de gestion de l'eau (CDP)
- Gouvernance : représentation des femmes au conseil d'administration
- Objectifs de Développement Durable (ODD) : pourcentage aligné avec les ODD

(1) Excepté pour les produits catégorie 3 selon la doctrine de l'AMF DOC-2020-03 et Article 6 du règlement SFDR.

## Une offre de produits avec différents degrés d'intégration ESG

“ Notre approche est pragmatique et adaptée à toutes nos stratégies d'investissement. Celle-ci s'applique selon 3 niveaux d'intensité pour prendre en compte au mieux les spécificités de chaque expertise de gestion et offrir à nos clients un éventail de degrés d'intégration des enjeux de durabilité. ”

### L'intégration ESG : 100% des produits de Rothschild & Co Asset Management

Les produits Rothschild & Co Asset Management appliquent les exclusions, le pilotage d'objectifs ESG à l'échelle du portefeuille (note ESG supérieure ou égale à BBB) et sont accompagnés d'un reporting ESG détaillé<sup>(1)</sup>. Afin d'apprécier l'exposition au risque et les pratiques en place au sein de l'industrie, le processus d'analyse repose sur des évaluations ESG externes et la recherche plus approfondie sur le secteur et/ou l'émetteur réalisée par les équipes internes. Les controverses sont également intégrées et constituent un élément clé du processus d'engagement, en plus de l'exercice responsable de nos droits de vote. Ce cadre commun permet de mieux protéger nos portefeuilles des risques de durabilité et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'intégration des critères ESG.

### L'investissement responsable : notre gamme “4Change”

Depuis 2019, nous gérons des stratégies d'investissement socialement responsable labélisées. Celles-ci reposent sur des critères de sélection durables renforcés, des exclusions additionnelles, des actions d'engagement ciblées et peuvent aborder des thématiques spécifiques (Net Zero, Green Bonds, Inclusion).

La gamme “4Change” est alignée sur les standards européens<sup>(2)</sup>, elle regroupe des fonds labélisés ISR, Towards Sustainability ou Finansol et couvre l'ensemble des classes d'actifs et zones géographiques. Elle constitue la vitrine de notre savoir-faire et de notre mobilisation sur certains thèmes de durabilité spécifiques.

### Solutions ESG sur-mesure

Dans le cadre de notre offre de solutions dédiées, Rothschild & Co Asset Management accompagne ses clients dans le renforcement des processus d'investissement en y intégrant des facteurs sur-mesure : critères d'exclusions normatives et sectorielles, pilotage ESG et/ou approche thématique, reporting spécifique, en ligne avec les engagements et valeurs de nos clients.

(1) Excepté pour les produits catégorie 3 selon la doctrine de l'AMF DOC-2020-03 et Article 6 du règlement SFDR.

(2) a) Les fonds labélisés disposent de codes de transparence AFG-Eurosif. b) Les investissements en obligations durables (obligations vertes “green bonds”, sociales “social bonds” et durables “sustainability bonds”) respectent tous les principes édictés par l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir les Green Bond Principles “GBP”, les Social Bond Principles “SBP” et les Sustainability Bond Guidelines “SBG”. Nous suivons avec attention le cadre européen « EU GB », tout juste entré en vigueur.

## 2. Ressources

“ Au-delà de notre équipe Investissement durable, l'ensemble des équipes est engagé dans le déploiement de notre stratégie durable. ”

### Équipe Investissement durable

Rothschild & Co Asset Management dispose d'une équipe Investissement durable transverse de 6 personnes, placée sous la responsabilité de Ludivine de Quincerot, membre du Comité Exécutif :

- Deux spécialistes ESG qui participent à l'effort de recherche ainsi qu'à la réflexion en matière de méthodologies et stratégies ESG, contribuent au développement commercial et assurent la veille réglementaire et concurrentielle ;
- Un analyste ESG et responsable de l'engagement qui coordonne notre stratégie et nos actions d'engagement et concourt à l'effort de recherche sur certains secteurs ;
- Deux ingénieurs financiers et ESG data scientists qui contribuent à l'élaboration d'outils quantitatifs, assure le suivi méthodologique et la veille prestataires. Ils s'assurent de la bonne exécution de notre politique de vote..

L'équipe Investissement durable contribue activement au pilotage et à l'harmonisation des processus ESG au sein de l'ensemble des expertises de gestion, à la coordination de l'effort de recherche et de l'engagement avec les équipes d'investissement ainsi que de la relation avec les prestataires externes.

Par ailleurs, elle participe aux réflexions sur le développement de l'offre produits et l'établissement des stratégies d'investissement avec les gestionnaires et les équipes commerciales ainsi qu'à la mise en conformité avec les réglementations et les labels de place avec les équipes opérationnelles. Enfin, elle participe au développement commercial notamment sur la gamme ISR.

### Les équipes de gestion

La recherche ESG et financière et l'engagement avec les émetteurs sont réalisés par les équipes d'analystes au sein de chaque expertise de gestion en coordination et collaboration avec l'équipe Investissement durable :

- 5 analystes actions européennes (6 personnes dont 2 assistants de gestion à mi-temps sur l'analyse)
- 4 analystes et 2 analystes-gérants actions internationales
- 6 analystes obligataires
- 5 analystes en multigestion

La sélection des titres dans nos portefeuilles est fondée sur un processus d'analyse financière qui intègre les critères ESG. Les analystes sont également impliqués dans l'analyse des controverses et des procédures d'engagement liées à leurs secteurs, tant sur la partie dialogue que vote.

Les gérants sont responsables de la bonne intégration des principes d'investissement durables établis par la société pour leurs fonds. Avec les analystes, ils sont mobilisés sur l'approche durable commune à tous les véhicules d'investissements généralistes et sur leurs stratégies labélisées qui ont des thématiques durables ciblées avec des critères de sélection renforcés.

## Les équipes opérationnelles

Les équipes de **Gestion des Risques et de Conformité** sont impliquées dans l'élaboration de solutions de contrôle et de vérification de nos engagements. A ce titre, l'équipe de Gestion des Risques est en charge de l'intégration de la donnée ESG dans les applications.

L'équipe **Juridique** est impliquée dans la rédaction et la production des différents documents contractuels intégrant les engagements pris en matière de durabilité.

Les équipes de **Développement Commercial** contribuent activement à l'élaboration de supports commerciaux, d'outils de suivi à l'effort de vente et à la promotion des critères ESG.

L'équipe de **Product Management** est impliquée dans la gestion de la gamme et les créations de nouveaux produits, du renseignement de la base de données produits et accompagne la réalisation de projets en matière d'investissement responsable.

**Chaque équipe contribue activement à notre démarche durable, les enjeux de durabilité ne relèvent pas d'une expertise autonome mais de la mobilisation de l'ensemble des compétences internes et des collaborateurs.**

## Une gouvernance engagée

Au niveau de la société de gestion, les instances de gouvernance de Rothschild & Co Asset Management, à savoir le comité exécutif, le comité de gérance et le comité de surveillance, supervisent la stratégie ESG déployée. L'intégration des enjeux de durabilité constitue un axe stratégique.

En complément, plusieurs comités ont été mis en place afin de décider et mettre en place nos choix en matière d'investissement responsable :

- Une "Taskforce ESG" organisée régulièrement par l'équipe Investissement durable avec le Directeur Général, le Directeur des Gestions, les responsables des départements opérationnels et de développement commercial
- Un comité bimensuel "Opérationnel et Réglementation durable" coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation du Directeur des Gestions, la responsable de la Conformité, ainsi que les équipes de Gestion des Risques, du Juridique et du Product Management.

**Les enjeux de durabilité sont également abordés auprès de nos instances de gouvernance au sein de la structure :**

- Au Comité de gérance de Rothschild & Co Asset Management, par la présence de Ludivine de Quincerot, responsable de l'équipe Investissement durable
- Au Comité Exécutif de Rothschild & Co Asset Management, par la présence de Ludivine de Quincerot
- Au Comité Wealth and Asset Management ("WAM") via des actualisations régulières et des prises de décision sur les enjeux Investissement Responsable qui concernent de manière transverse le pôle WAM, avec la présence de Pierre Baudard, Associé-Gérant et Directeur Général
- Au Comité Investissement Responsable du Groupe Rothschild & Co, présidé par François Pérol (Co-Président du Comité Exécutif Groupe) avec la participation de Pierre Baudard

Une équipe de coordination Investissement Responsable au niveau de WAM et du Groupe est en charge du pilotage des projets transverses relatifs à l'investissement responsable. L'équipe accompagne les entités dans leur intégration des ambitions de durabilité du Groupe et leur développement sur les enjeux d'investissement responsable.

La majorité des membres de ces instances de gouvernance a suivi des ateliers et formations internes, dont certaines sont obligatoires, notamment sur la transition bas-carbone et le greenwashing. En complément, certains ont décidé d'obtenir une certification reconnue, comme celle de l'AMF sur la finance durable, ou d'approfondir des enjeux sociaux spécifiques via des formations sur le recrutement et l'inclusion.

## Nos fournisseurs de données ESG

### Associer notre capacité d'analyse à des prestataires de données externes reconnus : MSCI ESG Research, Ethifinance et Carbon4 Finance

Nous nous appuyons sur les travaux de recherche et les notations ESG établies par MSCI ESG Research qui note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note). La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité financière des enjeux ESG. Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche "Best-in-Class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

#### Tableau de correspondance de notation MSCI :

Lettre rating	Score final industrie / 10
AAA	8,6 – 10,0
AA	7,1 – 8,6
A	5,7 – 7,1
BBB	4,3 – 5,7
BB	2,9 – 4,3
B	1,4 – 2,9
CCC	0,0 – 1,4

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques publiées par des États, des ONG, des établissements universitaires ou émanant directement des publications des sociétés. En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son business model, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposés les émetteurs. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse. Les notations MSCI ESG Research nous permettent notamment de trier et de piloter nos univers d'investissement de manière transparente.

En cas d'opérations en capital majeures susceptibles de modifier significativement la notation ESG de l'émetteur et les délais de mise à jour de notre prestataire de données externe, MSCI ESG Research, une notation interne temporaire pourra être mise en place le temps de l'ajustement.

#### Nous avons renforcé notre architecture de données ESG avec 4 prestataires complémentaires :

- Ethifinance, fournit des notations ESG à la demande et contribuant à l'optimisation de la couverture ESG des portefeuilles
- Carbon4 Finance, offre un ensemble de données relatives à l'empreinte biodiversité selon la méthodologie établie par la CDC Biodiversité
- Bloomberg, constitue une source de données ESG complémentaires
- Morningstar, offre des données ESG sur les fonds et recense leurs caractéristiques relatives à la réglementation durable

#### En complément des informations quantitatives de nos prestataires de données, nous utilisons également de la recherche externe :

- Études de brokers (JPMorgan, Exane, Goldman Sachs, Barclays, Morgan Stanley, Oddo...)
- Recherches d'institutions supranationales, rapports d'ONG et bases de données en libre accès (SBTi, TPI, ENCORE ou CDP)

#### Nous avons mis en place un « Comité prestataires ESG », coordonné par les équipes Investissement durable et la Gestion des risques et avec la participation de l'équipe de Conformité. Le Comité se déroule à une fréquence trimestrielle et a pour objectif de :

- Suivre les partenariats avec les différents fournisseurs de données, en particulier la qualité de la donnée et l'intégration dans nos outils internes ;
- Assurer la veille concurrentielle et aligner la prospection de potentiels prestataires avec la génération d'idées et les besoins nouveaux, sur la base de critères de sélection prédéfinis.

## 3. Intégration ESG

“L’intégration des enjeux de durabilité nécessite une adaptation des modèles économiques.”

### Notre cadre d’exclusion

Nous avons mis en place un référentiel d’exclusions commun à nos véhicules d’investissement de gestion directe et d’architecture ouverte.

En tant que gérant de transition, nous estimons que grâce à des mécanismes d’exclusions ciblées et à une action d’engagement structurée, nous pouvons sensibiliser les sociétés aux externalités négatives provenant de leur modèle de production et ainsi les amener à adopter des plans d’investissement permettant d’accélérer et de crédibiliser leur positionnement durable.

#### Nos produits adoptent un cadre commun d’exclusion :

- Les sanctions internationales et les pays non coopératifs à des fins fiscales (ONU, UE, OFAC, GAFI, PTNC, France, etc).
- Les armes controversées : bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires (phosphore blanc) et armes à fragments non détectables. Nous utilisons comme source MSCI ESG Research.
- Les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, UNGC. Nous utilisons comme source MSCI ESG Research.
- Nos principes d’investissement relatifs au charbon thermique au travers de l’intégration de la Global Coal Exit List de l’ONG Urgewald.
  - Nous n’investissons plus dans des sociétés impliquées dans des projets de développement de nouvelles mines de charbon thermique, de centrales thermiques à charbon ou d’infrastructures de transport de charbon ou autres infrastructures liées au charbon ;
  - Aucun investissement n’est désormais réalisé et aucun nouveau financement n’est accordé à des entreprises dont :
    - Plus de 10% du chiffre d’affaires provient des activités liées au charbon thermique ;
    - Plus de 10% du mix énergétique (par mégawatt généré) repose sur le charbon ;
    - La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 mégatonnes (MT) par an ;
    - Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 gigawatts (GW).

Lorsque les entreprises ne sont pas impliquées dans des nouveaux projets mais sont exposées au charbon thermique au-delà des seuils définis, au cas par cas, nous continuons à soutenir financièrement certaines entreprises qui mettent en œuvre une stratégie de sortie du charbon qui soit alignée avec le calendrier international, qui prenne en compte les impacts sociaux induits par cette transition, et dont la crédibilité est démontrée par des preuves et éléments quantitatifs.

- Le secteur du tabac, avec un seuil à 5% du chiffre d’affaires pour les producteurs, fournisseurs et concédants de licence ; et un seuil de 15% du chiffre d’affaires pour les activités de distribution et de vente au détail. Nous utilisons comme source MSCI ESG Research.
- Le secteur de l’huile de palme, avec un seuil à 5% du chiffre d’affaires pour les producteurs et distributeurs. Dans le cas où une entreprise produirait ou distribuerait une huile de palme 100% certifiée par le label RSPO, celle-ci pourrait être autorisée à l’investissement. Nous utilisons comme source MSCI ESG Research.

## Intégration des critères ESG au sein de la gestion directe

Nous utilisons des données quantitatives provenant de fournisseurs externes, notamment MSCI ESG Research, dont les notations sont réalisées selon une approche *best-in-class* et une analyse de matérialité.

En ligne avec notre approche de transition, la philosophie *best-in-class* de MSCI ESG Research nous permet de sélectionner des émetteurs au sein de tous les secteurs. En 2021, nous avons renforcé notre architecture de données ESG avec deux nouveaux fournisseurs de données :

- Ethifinance, qui nous fournit des notations ESG à la demande et qui contribue à l'optimisation de la couverture ESG des portefeuilles.
- Carbon4 Finance, qui nous offre un ensemble de données relatives à l'empreinte biodiversité selon la méthodologie de CDC Biodiverdité.
- Bloomberg, qui nous donne accès à des données ESG complémentaires.

Nous utilisons aussi des études de courtiers (JPMorgan, Exane, Goldman Sachs, Barclays, Morgan Stanley, Oddo...) ainsi que des recherches d'institutions supranationales, des rapports d'ONG et avons recours à des bases de données en libre accès (SBTi, TPI, ENCORE ou CDP).

Depuis 2025, nous travaillons avec Bloomberg sur l'implémentation d'une solution visant à structurer la donnée ESG et les processus. Cette solution s'articule autour de trois fonctionnalités clés : une vue ESG par émetteur, une synthèse ESG par portefeuille, et un suivi des engagements. Les profils ESG sont construits sur un ensemble de points de données homogènes entre les différents systèmes et pouvant provenir de tous nos fournisseurs de données et travaux de recherche interne.

Ces éléments peuvent être combinés aux cas d'investissement réalisés par nos équipes d'analystes internes sur les émetteurs et/ou secteurs en portefeuille, quand ils présentent des dossiers d'investissement aux gérants. Les analystes utilisent également les données publiques des sociétés et intègrent les discussions avec les représentants des entreprises.

Nous cherchons à identifier les éléments matériels "hors scopes" pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Ils sont pris en compte sur la base des dépendances et impacts clés tels que : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes, ...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

En matière **d'analyse des plans de transition climatique des sociétés**, nous avons fait le choix de nous inspirer de cadres existants reconnus et de prendre part à des travaux de place (AFG, IFD) visant à définir les meilleures pratiques, afin de construire notre grille d'analyse propriétaire. Cette grille est un outil à disposition de nos équipes d'analystes. L'analyse intègre les dimensions de matérialité financière et de matérialité d'impact, et repose sur six piliers : la gouvernance des enjeux climatiques et de transition juste, la transparence du reporting des émissions de gaz à effet de serre, les engagements publics pour le climat, la robustesse des objectifs environnementaux, les mesures et investissements et les résultats constatés en matière de transition. Elle permet de répondre à trois enjeux majeurs :

- Établir le potentiel de transition des sociétés, en recensant les mesures qu'elles ont déjà mises en œuvre ainsi qu'en évaluant la crédibilité et la pertinence de leurs ambitions ;
- Nourrir le dialogue avec les sociétés et définir des axes d'amélioration ;
- Répondre aux exigences croissantes (réglementation, clients, labels...) en matière d'identification et d'investissement dans des actifs dits « de transition ».

**En matière de biodiversité**, nous avons participé en 2024 à la rédaction d'un guide pratique pour les sociétés de gestion. Nous nous sommes familiarisés avec les cadres reconnus tels que SASB, TNFD, ENCORE.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces travaux, nous avons développé une grille d'analyse propriétaire reposant sur quatre axes : la double matérialité sectorielle et de la société, les politiques en place, la mesure quantitative de la performance et les contributions positives. Cette grille est déployée sur un périmètre de sociétés limité.

Elle permet de répondre à trois enjeux majeurs :

- Dresser le profil biodiversité des émetteurs ;
- Nourrir le dialogue avec les sociétés et définir des axes d'amélioration ;
- Adresser cet enjeu majeur pour nos économies et répondre aux besoins de nos clients.

(1) Le périmètre des fonds concerné est disponible sur demande.

Plus particulièrement dans le cadre de **notre gestion directe en actions**, et sur un périmètre de fonds limité<sup>(4)</sup>, nous disposons d'un système de notations internes attribuant une note composite à chaque émetteur du périmètre. Celle-ci se compose :

- De leur note ESG best in class établie par MSCI ESG Research, selon une approche de matérialité financière,
- D'une série d'indicateurs d'impact, sur la contribution nette des émetteurs aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations Unies, l'impact carbone et l'empreinte de biodiversité, fournis par MSCI ESG Research et Carbon4 Finance, que nous convertissons en note selon une méthodologie interne, et
- De leur note jugeant de la crédibilité et de la robustesse de leur plan de transition. Cette note, établie par nos analystes, se base sur notre grille d'analyse propriétaire, qui intègre les dimensions de matérialité financière et de matérialité d'impact.

À noter que les enjeux durables sont étudiés selon leur pertinence au secteur et/ou à l'émetteur et avec l'ambition d'intégrer la double matérialité, financière et d'impact. Cela étant, compte tenu de notre prisme de gérant de transition, un biais environnemental peut exister.

Le processus d'analyse ESG dans le cadre de notre **gestion directe en instruments obligataires** repose sur une analyse intégrée à l'analyse crédit, menée dans l'objectif d'éclairer les décisions de gestion et inscrite dans la création de valeur. Structuré autour de la notion de risques et fondé sur la double matérialité, il combine à la fois l'évaluation des impacts financiers potentiels des enjeux ESG sur l'émetteur et l'analyse de ses impacts sur l'environnement et la société, offrant ainsi une compréhension complète et opérationnelle du profil de risque d'un émetteur.

Afin de limiter les angles morts, l'intégration ESG s'articule autour de trois niveaux d'analyse complémentaires, couvrant l'ensemble du cycle de vie d'une obligation en portefeuille.

- Le **niveau 1** consiste en un contrôle systématique de l'éligibilité normative et discrétionnaire de tous les émetteurs afin d'identifier immédiatement les zones de risque et les points d'attention. Ce premier filtre quantitatif agit comme un radar de risques clair et rapide, facilitant les décisions prétrade et évitant l'entrée en portefeuille d'émetteurs incompatibles avec notre politique ESG.
- Le **niveau 2** correspond à une analyse qualitative approfondie des émetteurs déjà en portefeuille, et présentant un profil ESG risqué. Cette analyse sous forme de SWOT ESG, permet d'affiner la prime de risque crédit, d'ajuster l'exposition et d'intégrer des éléments de durabilité parfois absents des métriques traditionnelles, notamment sur les piliers environnemental et social.
- Le **niveau 3** repose sur un monitoring réactif des controverses et des variations significatives de notation ESG. Dès qu'un événement devient matériel, un dialogue immédiat est engagé avec l'émetteur afin d'évaluer la gestion du risque et de statuer rapidement sur les mesures à prendre : maintien, réduction, interdiction d'achat ou désinvestissement. Ce suivi est renforcé par une comitologie dédiée permettant de qualifier la gravité des controverses et de garantir des décisions cohérentes, rapides et documentées.

Ce processus est pleinement opérationnel grâce à une collaboration étroite et continue entre les analystes crédit, l'analyste ESG dédié et les gérants. Cette proximité garantit une circulation fluide de l'information et une flexibilité qui nous permet de détecter rapidement les signaux faibles et de réagir efficacement aux évolutions de marché, tout en assurant une intégration renforcée des enjeux ESG dans la gestion.

Enfin, l'usage structuré du dialogue avec les émetteurs constitue un élément central de notre approche. Il nous permet d'aller au-delà des notations externes, d'obtenir des informations qualitatives différenciantes et d'améliorer la prise de décision financière en temps réel. Cette approche contribue à réduire le risque d'événements extrêmes, à renforcer la résilience des portefeuilles et à identifier des opportunités liées à la transition ou à l'amélioration des pratiques.

La prise en compte des facteurs de durabilité est un processus continu. Les évaluations internes sont actualisées de manière ad hoc en cas d'événements ayant des implications majeures sur les caractéristiques matérielles du dossier d'investissement.

Au travers de nos travaux en interne et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères ESG dans le cadre de notre approche généraliste.

**Nous nous sommes engagés en 2021 auprès de la Net Zero Asset Managers initiative pour l'ensemble de nos fonds ouverts de gestion directe. En 2026, nous avons renouvelé cet engagement.**

Nous nous engageons à soutenir (i) l'objectif Net Zero d'ici à 2050, pour limiter le réchauffement à 1,5 °C et (ii) les investissements alignés sur l'objectif Net Zero.

Pour ce faire, nous avons choisi une des méthodologies de l'initiative Science Based Target (SBTi) : Portfolio coverage, à savoir un pourcentage de sociétés ayant des objectifs basés sur la science du climat et alignés avec un scénario de hausse de la température de 1,5°C. En 2022, nous avons défini un objectif intermédiaire à 2030, et avons pour ambition de détenir 75% de sociétés ayant des objectifs alignés avec un scénario 1,5°C, au sein du panier d'actifs détenus au travers de nos fonds ouverts de gestion directe.

L'initiative Science Based Target établit des cadres de réduction des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec un scénario 1,5°C pour chaque secteur. Les objectifs sont considérés comme "fondés sur la science" s'ils sont conformes à la science du climat la plus récente et s'ils correspondent aux niveaux de réduction nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris - limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. L'ensemble des scopes d'émission sont considérés. Les objectifs doivent obligatoirement porter sur les scopes 1 et 2. Pour les entreprises dont les émissions relevant du scope 3 représentent plus de 40 % du total des émissions, les objectifs doivent porter sur l'ensemble des scopes.

Nous rencontrons des défis dans la poursuite de notre objectif intermédiaire, par manque de couverture du cadre de référence SBTi. En effet, le comité de gouvernance scientifique n'est pas arrivé à un consensus sur le secteur des énergies fossiles. Le secteur financier, dépendant des cadres applicables aux autres secteurs du fait de ses financements, rencontre lui aussi des difficultés à s'engager auprès de SBTi pour faire valider ses objectifs de décarbonation. Les Etats ne sont pas non plus concernés par le cadre. Dès lors, nous étudions la possibilité de mettre en place un suivi d'autres cadres de référence tel que TPI, ou les alliances « Net Zero » du secteur financier, qui serait complémentaire à celui réalisé sur SBTi.

## Intégration des critères ESG au sein de la multigestion

Au sein de notre activité de multigestion, nous avons également opté pour une approche intégrée des critères ESG dans notre processus de sélection de fonds classiques et de fonds de gestion alternative UCITS.

Nous avons établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative. Cette intégration permet d'avoir une analyse à 360 degrés englobant 3 axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Elle est réalisée au niveau de la société de gestion et du fonds. Nous étudions particulièrement :

- **La prise en compte des risques et des opportunités liés au changement climatique** au sein de la société de gestion (existence d'une politique RSE, systèmes de monitoring de la consommation d'énergie, d'eau et du papier, existence d'engagements en matière de réduction des émissions carbone, ...), dans les processus d'investissement et la capacité de la société à établir des données carbone sur ses investissements, par exemple.
- **La gestion des ressources humaines et le développement du capital humain** : nous cherchons à adresser au travers de notre questionnaire et analyses des critères spécifiques tels que l'existence d'une procédure formelle d'enquêtes de satisfaction auprès des salariés, le cadre de formation (% des salariés, heures de formation par salariés par an, ...), le taux de rotation des employés, ainsi que la prise en compte et la gestion des enjeux liés à la représentation des femmes au sein de la société. Nous vérifions également l'absence de controverses sociales et de litiges entre la société et ses employés.
- **La gouvernance** : nous évaluons la qualité et la stabilité des instances de décision sur la base d'un certain nombre de critères tels que le degré d'indépendance du comité de direction, les systèmes d'audit et de contrôle, les mécanismes de rémunération (existence d'objectifs en lien avec la gestion des enjeux de développement durable), la structure capitalistique au regard des problématiques de fiscalité, l'existence de litiges avec une instance de régulation, etc.
- **Les politiques d'engagement** mises en œuvre par les sociétés de gestion, notamment leur politique de vote et de dialogue ainsi que leurs adhésions aux initiatives internationales qui visent à promouvoir des bonnes pratiques durables: Carbon Disclosure Project (CDP), UNEP Finance Initiatives, Institutional Investors Group on Climate Change (IGCC), Montréal Carbon Pledge, etc.
- **Le processus d'investissement responsable du fonds** : l'objectif est par une analyse qualitative (1) d'évaluer l'adéquation entre les ressources (humaines, informatiques, bases de données extra-financières) et le processus d'investissement responsable mis en œuvre au sein du fonds ; (2) d'identifier la pertinence de ce processus (filtres, exclusions, notation...) par rapport à sa philosophie et thématique durable et sa valeur ajoutée par rapport à ses pairs. L'évaluation de ce processus est complétée par l'appréciation de la transparence fournie (inventaire de portefeuille, fonds couvert par MSCI ESG Research) et la notation ESG du fonds en absolu et en relatif par rapport à ses pairs ou/et à son indice de référence.

Au regard des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec la société de gestion et celles disponibles dans MSCI ESG Research et Morningstar Direct, les analystes réalisent une appréciation ESG de la société de gestion et du fonds. L'essentiel des informations utilisées provient de la société de gestion, nous avons ainsi la capacité de réaliser ces analyses indépendamment de la couverture de MSCI ESG Research. Si le fonds n'est pas noté par ce dernier, nous avons développé un outil interne pour réaliser la notation ESG du fonds, en ligne avec leur méthodologie.

En complément de notre analyse interne, nous établissons une "score card" selon une méthodologie propriétaire, inspirée de l'approche risques / opportunités et des enjeux de matérialité sélectionnés par MSCI ESG Research pour le secteur financier. L'objectif de cette score card est de guider les analystes dans leur travail d'évaluation ESG de la société de gestion et du fonds. Elle apporte un cadre d'analyse homogène et offre une vue synthétique via la sélection de critères clés. Cette synthèse repose aussi bien sur des critères tangibles, systématiques et objectifs que sur des critères plus qualitatifs dont la conclusion repose sur l'appréciation des analystes. Ce travail donne lieu à une note allant de 1 (meilleure note) à 4.

Les critères d'analyse sont les suivants :

- Au niveau de la société de gestion :
  - **Pilier Environnemental** : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
  - **Pilier Social** : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
  - **Pilier Gouvernance** : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

## 4. Engagement

“L’engagement contribue au changement par l’accompagnement des sociétés dans la transformation de leurs modèles économiques.”

### Principes clés de la politique d’engagement

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique d’engagement pour notre **activité de gestion directe**, nous interagissons avec les entreprises, sous la forme d’un dialogue individuel ou collaboratif. Celui-ci nous permet de renforcer nos analyses, de nous assurer de la volonté et de la capacité réelles des entreprises à se transformer, et ainsi éclairer nos décisions d’allocation. Dans une optique d’accompagnement et de suivi de leurs “trajectoires ESG”, nous interagissons de manière régulière et constructive avec elles. Cela se traduit par un dialogue bilatéral pouvant :

- Intervenir à différentes périodes du cycle d’investissement (avec des émetteurs en portefeuille ou dont l’inclusion est envisagée) et pour différents motifs, plus particulièrement :
  - En réaction à la survenance d’une controverse, en cohérence avec notre volonté de réduire les incidences négatives de nos investissements ;
  - En réaction à l’inscription, à l’ordre du jour d’une assemblée générale, d’une résolution sujette à débat ;
  - En raison de la publication d’objectifs durables ou de transition climatique insuffisamment ambitieux ;
  - En raison de performances durables insuffisantes, généralement reflétées par des notations ESG dégradées.
- Porter sur des thématiques spécifiques
  - En lien avec l’application de notre cadre d’exclusions normatives (armes controversées, sanctions internationales, principes fondamentaux) et sectorielles (charbon thermique, tabac, huile de palme) ;
  - En lien avec les stratégies durables de nos produits « 4Change » auxquelles sont associées des exigences supplémentaires (plans de transition climatique et trajectoires Net Zero, alignements taxonomiques, inclusion sociale, biodiversité, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, notation ESG, principales incidences négatives, etc.) ;
  - En lien avec des secteurs d’activités à fort impact climatique et leurs enjeux matériels.
- Être mené à travers différents canaux de communication (formulaire électroniques ou courriels, réunions physiques ou distancielles, questions posées en assemblée générale, ou encore à l’occasion d’évènements dédiés aux enjeux ESG ou non)

Les engagements sont menés de manière uniforme par chacun de nos pôles d’expertise, bien qu’ils disposent de leurs propres spécificités.

Le **Comité engagement** s'inscrit dans une démarche commune de pilotage de nos actions d'engagement et nous permet d'assurer un suivi dans le temps. Coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation de nos pôles d'expertise de gestion, il se déroule sur une fréquence bimestrielle et a pour objectif de :

- Mener un suivi régulier de l'activité, via une série d'indicateurs de performance clés ;
- Assurer le bon archivage de nos échanges avec les émetteurs dans notre outil dédié, qui permet la production d'indicateurs de performance clés, mais également un meilleur partage de l'information et une coopération plus efficace entre nos différents pôles d'expertise ;
- Identifier les émetteurs à privilégier et les thématiques à aborder ;
- Informer les participants de l'évolution des exigences de place en matière d'engagement ;
- Suivre et encadrer les actions d'engagement qui s'inscrivent dans notre procédure d'escalade ;
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les participants, notamment via la présentation de cas concrets ; et
- Suivre l'actualité de Rothschild & Co Asset Management en matière d'engagement collaboratif.

Dans le cadre de notre **gestion en architecture ouverte** et de notre processus de sélection de fonds, nous avons adopté une approche intégrée des critères ESG avec un questionnaire unique de due diligence permettant :

- D'avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion et des fonds ;
- De promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'investissement durable.

Les réponses apportées permettent des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :

- Formaliser leur démarche d'investissement durable et faire preuve de transparence : nous encourageons les sociétés de gestion à se doter de politiques durables (ESG, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d'investissement durable (rapports d'engagement et de vote, participation à des initiatives de place...) ;
- Obtenir une note ESG pour leurs portefeuilles, qui permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études ;
- Crédibiliser les approches durables des fonds via l'obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français.

Plus de détails sur nos processus et mécanismes d'engagement sont disponibles dans la [Politique d'engagement et de vote](#) publiée sur notre site internet.

## Politique de vote

**Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable.**

Dans ce but, nous avons confié l'analyse des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services ([www.issgovernance.com](http://www.issgovernance.com)) et avons choisi d'adopter une politique de vote "Investissement Socialement Responsable", afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est [disponible en consultation libre](#) et régulièrement mise à jour.

ISS formule des recommandations de vote argumentées qui respectent les principes d'investissement durable et Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS.

Notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Les actifs sous délégation de gestion financière ne sont pas pris en compte dans le périmètre de notre politique de vote et d'engagement, lequel intègre néanmoins les actifs dont nous recevons la délégation de gestion financière.

Plus de détails sur notre processus de vote et son périmètre sont disponibles dans la [Politique d'engagement et de vote](#), publiée sur notre site internet.

# 5. Contrôles

Au sein de Rothschild & Co Asset Management, plusieurs équipes sont en charge des contrôles. Ces départements sont indépendants du service de gestion des fonds.

## La Gestion des risques

Rothschild & Co Asset Management dispose d'une fonction permanente de Gestion des risques indépendante, sur le plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles. Elle est placée sous la responsabilité hiérarchique du directeur général, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable des risques du groupe RMM. La fonction Gestion des Risques dispose des moyens humains et techniques nécessaires au bon exercice de sa fonction. La société ne recourt pas à un tiers pour cette activité.

**La Gestion des risques assure la mesure et la surveillance de l'ensemble des risques** liés à l'activité de gestion des portefeuilles. Dans le cadre de ses fonctions, la Gestion des risques définit la cartographie des risques financiers et de durabilité qui vise à identifier et encadrer l'ensemble des risques auxquels s'exposent les portefeuilles.

**La Gestion des risques assure au quotidien le contrôle des limites** issues des contraintes spécifiques aux fonds (doctrine AMF 2020-03, labels, règlement SFDR). Il s'agit principalement de s'assurer du respect :

- Des exclusions spécifiques aux produits
- Des taux de couverture en notation ESG
- Des objectifs de notes moyennes et de notes plancher des émetteurs
- Des objectifs de performance et de couverture d'indicateurs de durabilité
- Des minimums d'alignement taxonomique et d'investissements durables
- Des interdictions de renforcement/d'achat en cas de controverses
- Et de la cohérence des portefeuilles avec leur univers d'investissement initial

En cas de dépassements, la Gestion des risques est responsable d'informer le gestionnaire concerné.

La Gestion des risques est également en charge de la définition et du suivi de limites internes encadrant le risque de durabilité.

A chaque mise à jour de la donnée ESG utilisée, l'équipe s'assure de la cohérence de celle-ci lors de l'intégration dans les systèmes. Pour cela, elle réalise un contrôle systématique des différents indicateurs, en suivant les variations élevées, taux de couverture et qualité de la donnée pour les indicateurs qualitatifs.

Enfin, la Gestion des risques maintient la cartographie des données ESG, qui répertorie les différents flux de données, leur source et les applications qui les utilisent. Elle permet d'assurer une cohérence générale de la donnée utilisée.

## La Conformité

Les cartographies des risques de non-conformité, des risques opérationnels et des conflits d'intérêts prennent en compte les risques ESG.

Le plan d'activités de la conformité prévoit des actions et contrôles ESG (notamment les revues des politiques de durabilité et rapports réglementaires, des labels...).

**La Conformité assure au quotidien le contrôle du respect des exclusions du cadre commun de Rothschild & Co Asset Management.**

**La Conformité est chargée :**

- De procéder à une veille réglementaire afin de s'assurer que toute nouvelle réglementation soit bien intégrée par la société de gestion ;
- De procéder à une veille des controverses majeures identifiées par MSCI ESG Research pour les positions détenues dans nos portefeuilles ;
- D'assurer un rôle d'assistance et d'information des collaborateurs afin notamment de les sensibiliser à leurs obligations professionnelles.

## Le Contrôle Interne

Le plan de contrôle interne prévoit des contrôles ESG et des labels.

Le second niveau de contrôle, permanent et a posteriori des opérations, est assuré par l'équipe de Contrôle Interne. Cette équipe a pour mission principale de contrôler le respect des procédures, la qualité des outils mis en place et la présentation des engagements ESG dans la documentation juridique des fonds. Les contrôles effectués permettent d'évaluer l'efficacité des dispositifs de premier niveau.

## L'audit Interne

Le contrôle périodique est assuré par le département de l'audit interne dans le cadre d'un plan d'audit défini par le Comité d'audit au niveau du Groupe. Ce plan prévoit des contrôles ESG.

Un audit interne dédié à l'ESG a notamment eu lieu en 2023.

## Gestion de portefeuille & contrôle ESG

Les données ESG des fournisseurs externes utilisées pour les contraintes quantitatives des portefeuilles sont totalement intégrées dans nos systèmes opérationnels, permettant un suivi ESG en continu.

L'ensemble de notre chaîne de valeur (équipes de la Conformité, Gestion des risques, Gestion de portefeuilles et Reporting) est couvert par le même flux de données ESG (mis à jour trimestriellement) nous permettant de contrôler quotidiennement et en temps réel les contraintes et exigences ESG codées dans les systèmes de passage d'ordre par les équipes de Conformité (cadre commun d'exclusions) et de Gestion des risques (exigences ESG spécifiques aux produits).

Les équipes de gestion ont accès aux données ESG et peuvent suivre quotidiennement leurs contraintes de durabilité via leur portail Bloomberg. En effet, les mouvements d'allocation au sein des portefeuilles et leurs impacts sur les exigences de durabilité sont ainsi étudiés en temps réel par les gestionnaires.

Sur une base mensuelle, les rapports ESG sont produits avec le même flux de données ESG. Ils sont examinés et validés par les équipes d'investissement.

Ces dispositifs sont complémentaires des comités d'investissement et comités de risques réguliers où les risques et enjeux ESG d'un émetteur et/ou d'un portefeuille spécifique sont examinés de manière plus approfondie. Afin de monitorer les changements de notations ESG ainsi que les controverses, nous avons mis en place des notifications automatiques quotidiennes/hebdomadaires depuis la plateforme MSCI ESG Research. Les équipes d'investissement surveillent les nouvelles quotidiennement et diffusent les informations pertinentes chaque matin lors de la réunion de gestion.

En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses, le Comité de qualification et le Comité cas majeurs, avec la participation des équipes de Gestion des risques, Conformité, Investissement durable et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité. Ils déterminent l'escalade adaptée et en assurent le suivi.

Les modalités de notre processus de gestion des controverses sont détaillées dans les politiques d'engagement et d'incidences négatives.

# 6. Reporting ESG

La qualité ESG de nos fonds de gestion directe et de nos fonds de fonds est reflétée au travers d'indicateurs de performance ESG. Ces indicateurs sont publiés sur une base mensuelle<sup>(1)</sup>, aux côtés des indicateurs de performance financière.

## Pour la mise en évidence du profil ESG :

- Note ESG du portefeuille
- Distribution des ratings ESG au sein du portefeuille et par secteur
- Etude de la trajectoire du portefeuille en termes de notation ESG

## Pour la mise en évidence de la performance environnementale :

- Note environnementale
- Intensité carbone, calculée en tonnes d'émissions carbone scopes 1 & 2 par million d'euros ou de dollars de chiffre d'affaires, étude de l'écart avec les indices de référence, détail de contribution par secteur et identification des émetteurs ou OPC les plus gros contributeurs

Les scopes 1 et 2 sont les plus documentés

### Scope 1

Émissions directes  
Émissions provenant des installations fixes ou mobiles situés à l'intérieur du périmètre organisationnel

### Scope 2

Émissions indirectes liées aux consommations énergétiques  
Émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeurs ou encore de froid

### Scope 3

Émissions indirectes liées à d'autres étapes du cycle de vie d'un produit  
Hormis sa seule fabrication et sur lesquelles la société peut influencer mais ne bénéficie pas du contrôle direct (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

Sources : sociétés, MSCI ESG Research, Carbon Disclosure Project

Calcul de l'intensité carbone d'un émetteur :

$$\frac{\text{Tonnes d'émission de CO}_2}{\text{Chiffre d'affaires (en million)}}$$

Calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille de n titre :

$$\sum_{i=1}^n \text{poids titre } i \times \text{intensité carbone titre } i$$

## Pour la mise en évidence de la performance sociale et de bonne gouvernance :

- Note sociale
- Note gouvernance
- Représentation des femmes au conseil d'administration

## Pour la mise en évidence de la trajectoire et la prise en compte des enjeux de transition :

- Objectifs de réduction SBTi « Target Set » et « Committed »
- Alignement taxonomique : en % des chiffres d'affaires et des dépenses d'investissement (CAPEX)
- Exposition aux actifs bloqués dits "stranded assets"
- Pour les fonds de multigestion uniquement, un focus transition énergétique avec l'évaluation de l'exposition aux réserves de combustibles fossiles et de charbon des sociétés sous-jacentes.

## Pour la mise en évidence des enjeux de biodiversité :

- Evaluation des pratiques de gestion des risques et opportunités liés à l'eau, selon CDP

## Pour la mise en évidence de la participation des investissements en gestion directe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- Le pourcentage du portefeuille aligné sur chacun des 17 ODD

## Pour la transparence de chacun de nos produits classifiés Article 8 et 9 selon SFDR, à fréquence annuelle :

- Les pourcentages d'alignement taxonomiques reportés par les entreprises
- Les pourcentages d'investissements durables, selon notre définition
- Les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité

(1) Excepté pour les produits catégorie 3 selon la doctrine de l'AMF DOC-2020-03, dans ce cas ils sont disponibles sur demande.

## 7. Initiatives de place

“ La prise en compte des enjeux de durabilité est une évolution structurelle et incontournable de notre métier. ”

### S'engager collectivement

Nous avons fait le choix d'adhérer à un nombre limité d'**initiatives de place**, en lien direct avec nos thématiques d'investissement, afin d'être en mesure de s'impliquer pleinement dans le développement et la diffusion de **bonnes pratiques**. Nos contributions aux initiatives présentées ci-dessous sont détaillées dans notre rapport annuel d'engagement et de vote.

Nous participons à des groupes de travail regroupant les acteurs financiers, dans le but de promouvoir une finance durable crédible, pragmatique et applicable à toutes les sociétés de gestion :



- Commission Investissement Responsable
- Club Diversités dans les sociétés de gestion
- Groupe de travail opérationnel
- Groupes de travail réglementaires sur SFDR 2.0 et le Parcours Client - Préférences de durabilité (MIF)
- Groupe de travail de l'IFD sur l'Analyse des risques climat
- Groupe de travail Fournisseurs de données ESG



European Financial Reporting Advisory Group

- Panel consultatif sur la définition de normes ESRS spécifiques au secteur des marchés de capitaux



- Groupe de travail Finance & Handicap
- Groupe de travail IA & Investissement Responsable
- Atelier ESG Entreprises & Investisseurs
- Membres des commissions Dialogue & Engagement, et Recherche

Nous sommes partie prenante des coalitions d'investisseurs, qui participent à l'effort d'engagement en matière de prise en compte des enjeux climatiques et de transition juste :



- Adhésion à l'initiative en faveur de l'amélioration de la gouvernance sur le changement climatique



- Adhésion à l'initiative visant à soutenir la prise en compte des enjeux liés à la nature et la biodiversité par les entreprises



- Participation aux campagnes de questions écrites aux entreprises du CAC 40
- Initiative d'engagement collaboratif sur la transition juste

Nous inscrivons nos activités de gestion dans des cadres exigeants et reconnus :



- Signataire des UNPRI depuis 2011
- Réponse aux questionnaires 2025 & 2026



- Utilisation de la Global Coal Exit List et de la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald



- Adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers pour agir en faveur du climat et de l'atteinte de l'objectif Net Zero



- Label public de l'Etat français
- 1<sup>er</sup> fonds de la gamme 4Change labélisé en 2020



- Label privé du secteur financier belge
- 1<sup>er</sup> fonds de la gamme 4Change labélisé en 2020



- Label privé engagé en faveur d'une finance solidaire
- 1<sup>er</sup> fonds de la gamme 4Change labélisé en 2023

En lien avec nos ambitions en matière d'investissement durable, nous nous impliquons auprès d'associations.

Nous sommes partenaires de Café Joyeux et de Biscornu, dont l'objet commun est de favoriser la réinsertion par le travail en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap mental ou cognitif.



La [politique RSE](#) mise en œuvre par le Groupe Rothschild & Co est disponible sur la page dédiée du site internet. [Le rapport RSE de Rothschild & Co Asset Management est publiée sur notre site internet.](#)

# 8. Informations aux investisseurs

Nous avons formalisé notre démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différents documents, accessibles sur notre [site internet](#).

## Politiques / Documents généraux

- Politique ESG
- Politique d'engagement et de vote
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative au secteur du tabac
- Registre d'exclusions
- Politique de déclaration d'incidences négatives
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Définition des investissements durables
- Politique de rémunération

## Documents spécifiques

- Code de Transparence des fonds « 4Change »
- Liste des fonds ouverts et leur catégorie SFDR
- Prospectus des fonds, incluant les annexes précontractuelles SFDR pour les fonds Article 8 et 9

## Rapports

- Rapport d'engagement annuel, incluant le rapport d'exercice de nos droits de vote
- Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat
- Rapport RSE de Rothschild & Co Asset Management
- Rapport RSE du Groupe Rothschild & Co
- Rapport de transparence des UN - PRI, disponible sur le [site internet des PRI](#)
- Reporting financier & ESG de nos fonds ouverts
- Rapports annuels des fonds, incluant les annexes périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9

## Glossaire

### Règlement SFDR

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en application le 10 mars 2021, vise à harmoniser les obligations de transparence et la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Elle définit 3 catégories :

- Article 9 : le produit a pour objectif l'investissement durable.
- Article 8 : le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement.
- Article 6 : le produit peut intégrer des critères extra-financiers dans sa gestion mais ne promeut pas des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ni n'a pas d'objectif de durabilité.

### Doctrine AMF 2020-03

Entrée en application en mars 2020, principes visant à assurer une proportionnalité entre la réalité de la prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion et la place qui leur est réservée dans la communication aux investisseurs. On distingue 3 catégories :

- La première catégorie couvre les produits intégrant un engagement significatif dans la gestion
- La deuxième catégorie intègre les produits suivant des critères extra-financiers mais sans engagement significatif dans la gestion
- La troisième catégorie regroupe le reste des produits n'atteignant pas les standards de communication centrale ou réduite.

### Avertissements

Il ne s'agit en aucun cas d'un document promotionnel.

Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Le présent document est publié par Rothschild & Co Asset Management. Il contient des opinions et des données statistiques que Rothschild & Co Asset Management considère légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou vente de quelconque Instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les fonds visés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels compartiments ou quelles classes d'actifs sont autorisés à la vente publique. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des parts de lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DICI et rapport annuel), disponible auprès du Service Client de Rothschild & Co Asset Management et sur le site internet [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com), ou auprès des distributeurs du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par le fonds de ses objectifs d'investissement. Les valeurs des parts sont susceptibles par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des frais. Les chiffres cités ont trait aux mois et aux années écoulés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the "ESG Parties"), obtain information (the "Information") from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The Information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the Information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Rothschild & Co Asset Management, société en commandite simple au capital de 1 818 181,89 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 540 173 R.C.S Paris, ayant son siège social au 29, avenue de Messine à Paris (75008). Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-1700014.

# Contacts

## FRANCE

### Paris

29, Avenue de Messine  
75008 Paris  
+33 1 40 74 40 74

## SUISSE

### Genève

Equitas SA  
Rue de la Corrairie 6  
1204 Geneva  
+41 22 818 59 00

## ALLEMAGNE - AUTRICHE

### Francfort

Börsenstraße 2 - 4  
Frankfurt am Main 60313  
+49 69 299 8840

## BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

### Bruxelles

Avenue Louise 166  
1050 Bruxelles  
+32 2 627 77 30

## ITALIE

### Milan

Via Santa Radegonda 8  
Milano 20121  
+39 02 7244 31

## ESPAGNE

### Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis  
28046 Madrid  
+34 910 537 043



Rejoignez-nous  
sur [LinkedIn](#)

Retrouvez toutes les  
informations sur  
[am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

 **Rothschild & Co**  
Asset Management